



Projet de programme de travail

Mars 2022	
10-11 10 h 00-13 h 00 et 14 h 00-17 h 00	<p>Point 1 Ouverture de la réunion</p> <p>Point 2 Adoption de l'ordre du jour et méthode de travail</p> <p>Point 3 Processus d'établissement du rapport final assorti de recommandations et d'autres conclusions devant être présenté à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-sixième réunion, agissant au nom du Conseil exécutif</p> <ul style="list-style-type: none">• Recommandations du Groupe de travail sur le financement durable<ul style="list-style-type: none">– Le Groupe de travail sera invité à examiner le texte relatif aux recommandations qui figure dans le document EB150/30, en se fondant sur les questions suivantes à titre indicatif :<ol style="list-style-type: none">a) Le Groupe de travail a reconnu que le modèle de financement actuel de l'OMS n'est pas viable et que la volonté des États Membres de financer l'Organisation doit collectivement être à la hauteur des exigences qu'ils imposent à l'OMS. Pour remédier à cette situation, le Groupe de travail a envisagé de recommander une augmentation progressive des contributions fixées à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Notant la recommandation du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie d'augmenter les contributions fixées pour qu'elles représentent deux tiers du segment de base du budget programme et la recommandation du Bureau d'augmenter progressivement les contributions fixées jusqu'à ce qu'elles représentent 50 % du segment de base, selon le Groupe de travail, quelle serait la fourchette acceptable, en pourcentage, de la part des contributions fixées dans le budget pour répondre aux exigences des États Membres de l'Organisation ?b) Si une augmentation des contributions fixées est décidée ou recommandée à l'Assemblée mondiale de la Santé, en quelle année devrait-elle commencer ?

	<p>c) Quelles sont les trois principales prestations concrètes issues des réformes de la gouvernance dont le Secrétariat a pleinement la maîtrise et que l’OMS devrait s’engager à fournir, qui devront faire l’objet d’une décision à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en plus d’une augmentation des contributions fixées, mais qui seront mises en œuvre avant que la première augmentation des contributions fixées n’entre en vigueur ?</p> <p>d) À quels obstacles votre gouvernement est-il confronté pour prendre une décision concernant l’augmentation des contributions fixées (par exemple, accord des différents ministères, adoption d’une loi/d’un accord par le parlement, scrutin) ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapport de la sixième réunion du Groupe de travail sur le financement durable<ul style="list-style-type: none">– Le Groupe de travail sera invité à examiner le projet de rapport de procédure de sa sixième réunion.
Point 4	Clôture de la réunion

= = =